



Exclusif : La Cour des Comptes pousse le socle numérique des écoles et établissements

Près de deux années après la publication de son rapport sur le numérique éducatif, la Cour des Comptes prépare un nouveau texte sur "la contribution du service public du numérique éducatif à la continuité scolaire pendant la crise sanitaire". Le Café pédagogique s'est procuré la version provisoire de ce petit rapport. La Cour des Comptes y recommande la mise en place rapide d'un socle numérique et la mise hors forfait de sites éducatifs. Un relevé d'observations adressé au ministère

Il y a des rapports qui ont rendez-vous avec l'histoire. C'est le cas du premier rapport de la Cour des comptes sur le numérique éducatif. Le confinement de mars 2020 n'a pas tardé à donner sens à plusieurs recommandations de la Cour. Elle y soulignait le manque d'investissements dans les réseaux et l'équipement des élèves, deux carences qui ont pesé lourd en mars 2020 quand toute l'École s'est rabattue sur le numérique. Elle réclamait la constitution d'un "socle numérique" pour l'équipement des écoles, collèges et lycées. L'irruption brutale de la crise sanitaire a donné du poids aux avertissements de la Cour.

C'est ce qu'elle confirme dans ce nouveau "relevé d'observations provisoires" sur le service public du numérique éducatif pendant la crise sanitaire. Ce texte est destiné aux administrations concernées, le ministère, qui ont un délai d'un mois pour réagir avant que des observations définitives soient publiées par la Cour.

Un accès difficile au numérique pendant la crise sanitaire

Dans ce nouveau texte, la Cour est plus positive pour les ENT qui ont trouvé leur justification pendant la crise : "les ENT existants ont constitué une solution technique « prête à l'emploi », et donc un atout pour basculer l'école à distance. En revanche, le problème était entier pour l'essentiel du premier degré, vu la couverture très minoritaire des écoles par un ENT". Même si les 10 premiers jours des ENT ont été difficiles. La Cour souligne l'hétérogénéité des situations pendant la crise sanitaire. Des collectivités territoriales ont prêté du matériel aux familles mais pas toutes et dans des proportions très variables, créant des disparités pour les élèves.

"Le déploiement du service public numérique pour l'éducation est dépendant de l'investissement des collectivités", explique la Cour. "Lorsque la région ou le département ont été proactifs dans ce domaine cela a changé notablement la situation des élèves. Or la question du socle numérique, recommandé par la Cour pour toutes les écoles, tous les collèges et lycées n'a pas notablement progressé", estime-t-elle, même si un document de cadrage a été émis par le ministère à l'automne 2020.

Socle numérique et préparation pédagogique

Aussi la Cour souligne que si le service public du numérique éducatif s'est mobilisé au printemps 2020, "l'accès a été difficile pour nombre d'élèves et de familles qui ont souffert de l'absence ou de l'insuffisance d'équipement et de connexion". Autre problème : "l'appropriation antérieure du numérique trop limitée pour que s'installe une pédagogie entièrement revue pour dispenser un enseignement à distance".

La Cour émet donc 4 recommandations. La première c'est la négociation avec les opérateurs de téléphone mobile de la gratuité d'accès à des sites éducatifs. La seconde invite les écoles et établissements à "une réflexion collective sur la continuité pédagogique" qu'effectivement le ministère a été incapable d'organiser jusque là.



La Cour invite aussi à "faire aboutir rapidement la concertation avec les associations d'élus pour la mise en place du socle numérique de base" c'est à dire de l'équipement de base des écoles, collèges et lycées. Le plan de relance vient de réserver en janvier 2021 une centaine de millions pour le socle numérique des écoles. Les recommandations de la Cour des Comptes tombent à pic.

